

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR VENDREDI 11 MARS 2022 A PARIS de 9h30 à 17h00

PRESENTS : Drs Luc DUQUESNEL (Président « Les Généralistes CSMF »), Monique LUTTENBACHER-RUBEL (Alsace), Nadia SIMON (Bretagne), Sylvaine LE LIBOUX (Centre), Cindy VEAUUVY (invitée Centre) Jean-Michel LEMETTRE (Centre), Stéphane ATTAL (Franche-Comté), Jean-Brice DE BARY (Ile de France), Georges SIACVALLIS (Ile de France), Jean-Luc LEYMARIE (délégué Hauts de Seine), Rémi UNVOIS (Lorraine), Arnaud GRUBER (Midi-Pyrénées), Sophie FOURNIER (Pays de Loire), Béatrice FAZILLEAUD (Poitou-Charentes), Julie CARON ((Directrice Scientifique Evolutis DPC), Dominique RICHTER (Président du SMACMAC), Laurence NOEL (Assistante de direction).

ABSENTS EXCUSES : Drs Emmanuel BOIGE (Aquitaine), Nicolas BRUGERE (Aquitaine), Guillaume DARMAILLACQ (Aquitaine) pouvoir Luttenbacher-Rubel, Alice BOUBARNE (Aquitaine), André HERMAN (pouvoir en blanc), Pascal MEYVAERT (Alsace + Président SMCG-CSMF) pouvoir Luttenbacher Rubel, Pierre-Paul SCHLEGEL (Alsace), Pierre BIDAUT (Centre), Jean-Christian BASSET (Centre), Antoine GUINOISEAU (Champagne Ardennes) pouvoir en blanc, Jean-Marie CONQUET (Limousin) pouvoir Fazilleaud, Christian VEDRENNE (Languedoc Roussillon) pouvoir Dr Gruber, Jean-Daniel GRADELER (Lorraine) pouvoir Le Liboux, François POULAIN (Languedoc Roussillon), Ghislaine GIGOT (Normandie) pouvoir Le Liboux, Bertrand DEMORY (Nord Pas-de-Calais) pouvoir en blanc, Bertrand LEGRAND (Nord Pas de Calais), René-Claude DACQUIGNY (Pas de Calais), Sophie SIEGRIST (Lorraine) pouvoir Unvois, Pierre-Marie COQUET (Nord Pas-de-Calais) pouvoir en blanc, Yannick FREZET (Rhône Alpes) pouvoir Duquesnel, François VERDON (Pays de Loire) pouvoir Duquesnel, Isabelle NOUET-MARTINOT (Pays de Loire) pouvoir Nadia SIMON, Lucien CHAULIAC (PACA) pouvoir Le Liboux, Hervé SAHY (PACA), Yohann DUCHENE (Picardie), Pierre Philippe BRUNET (Poitou Charentes) pouvoir Dr Fazilleaud, Stéphane DELABROYE (Poitou Charentes pouvoir Fazilleaud), Michel TILL (69), Véronique FAUCHIER (28), Pierre Henri MAILHES (39), Michel MONDZDRAK (77), Jean Marie CONESA (78), François AGOSTINI (Corse) pouvoir Duquesnel, Hervé GIN (La Réunion).

L'ensemble des documents mentionnés dans ce compte rendu sont téléchargeables sur le PORTE DOCUMENTS :

- RV sur le site « Les Généralistes CSMF » <http://www.lesgeneralistes-csmf.fr>
- Dans le menu : **Membres > Porte documents 2022**
- NOM UTILISATEUR : **lesgeneralistes-csmf**
- MOT DE PASSE : **Cd_11*Mars/2022**
- Cliquez sur « **CD 11/03/2022** » pour accéder à l'ensemble des documents
- Vous accédez à divers documents que vous pouvez télécharger (icône TELECHARGER à droite).

ORDRE DU JOUR :

- Pouvoirs à donner,
- Approbation du compte rendu du Comité Directeur du 10/12/2021,
- Formation : état d'avancement
- Syndicalisation : Etat des lieux des cotisations,
- Projet entrepreneurial de la CSMF : état d'avancement : 1^{er} conseil national CSMF et AG électorale CSMF les 12+13 mars,
- Crise sanitaire et campagne de vaccination,
- DIPA : le point sur la suite de la procédure,
- Vie conventionnelle : ACI MSP, ...
- SAS : état d'avancement,
- Le point sur le DMP et la e.santé,
- Future convention médicale,
- Questions diverses (Congrès Médecine Générale, CNGE, ...).

Pouvoirs à donner : ok

Approbation du CD du 10/12/2021 : approuvé à l'unanimité.

Tour de table : Chacun des membres se présente. M. Duquesnel rappelle que, depuis 1 an, tous les membres départementaux Les Généralistes-CSMF sont invités aux comités directeurs ainsi que les membres présents au comité directeur qui a eu lieu en septembre lors des Universités d'été de la CSMF.

Syndicalisation :

Certains départements ont envoyé leur appel à cotisations en janvier. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, vous trouverez sur le porte document un modèle rédigé par la CSMF. N'hésitez pas à le reprendre pour faire rapidement vos appels dans vos départements/régions.

L. Duquesnel : merci ensuite de bien vouloir nous reverser rapidement les cotisations au National (bordereaux reversements 2021+2022 sur le porte documents).

Le point sur le DMP et le déploiement de la e.santé (Jean-Michel Lemette, expert CSMF)

Je vais balayer le sujet du déploiement de la e-santé sous différents éclairages.

1 : Eclairage politique :

- Elections présidentielles en avril de cette année et élections législatives en juin 2022.
- Crise COVID-19
- L'Hôpital va mal
- **Début de la communication sur « Mon Espace Santé » la semaine prochaine** : ne sera très probablement pas du tout orientée technique car s'adressera directement à tous les usagers en leurs disant que ce sont eux qui vont gérer personnellement leur Espace Santé : Gérard RAYMOND du Ciss, le patient expert ...
- **2 milliards d'euros mis sur la table.**

2 : Eclairage syndical :

- Je rappelle qu'en 2014, juste avant de quitter la CNAM, Frédéric Von Rockeghem a décidé de reprendre le dossier du DMP à l'ASIP Santé peu de temps après une démonstration que Jean-Pierre PEIGNE et moi-même lui avons faite à la demande de Michel CHASSANG (ancien Président de la CSMF).
- Cette démonstration était un enregistrement des fonctionnalités du DMPPro, développé par la CSMF avec son Association AMEI en 2009 sous la houlette de Christian ESPAGNO avec un Industriel : CEGEDIM.
- Le principe était celui d'une plateforme sécurisée par la carte CPS avec mise en partage d'un Volet Médical de Synthèse structuré niveau 3 adossé à une messagerie sécurisée de santé avec également authentification par la carte CPS.
- 13 ans plus tard, Mon Espace Santé, pour sa partie professionnelle est parfaitement en ligne avec cette approche.
- MG France revient en force dans la Task Force Médecine Ambulatoire du Ségur du Numérique Vague 2 qui vient de reprendre ses réunions avec 3 représentants + Claude BRONNER (copain de HAMON).

- J'y suis avec Stéphane ATTAL et Jean-Baptiste VOITOT (Médecine Nucléaire à Villeneuve d'Ascq : secrétaire général des « Spécialistes CSMF »).
- Le discours de Jean-Louis BENSOUSSAN dans la presse vient d'évoluer :
 - Mon Logiciel Professionnel et une messagerie sécurisée de santé me suffisent pour gérer les patients.
 - Mon Logiciel Professionnel et une messagerie sécurisée de santé me suffisent pour gérer les patients sauf si je ne le connais pas.

Sans blague.

3 : Eclairage technique :

- Les outils existent mais ils travaillent en Silos
- Intérêt majeur d'interfaçages a minima entre eux :
 - Avec les outils socles qui sont nationaux
 - Avec les outils régionaux :
 - Exemple de la Téléexpertise qui est à mes yeux un enjeu majeur dans la coordination 1er et second recours (rejoint l'éclairage syndical).

4 : Eclairage territorial :

Nos régions sont toutes différentes ; certaines ont bénéficié du programme Territoire de Santé Numérique, d'autre du programme PAERPA ... et se sont toutes organisées de façon différente pour, en fait, essayer de faire la même chose : faciliter le parcours de santé des patients

Les Acteurs principaux : ARS / URPS / CPAM.

Les Etablissements de Santé et notamment les composants des GHT ont bénéficié également de différents programmes : TSN, HOP'EN et maintenant SUN-ES pour le SEGUR : Ségur Usage Numérique en Etablissements de Santé ;

Ils se servent aujourd'hui de ces programmes pour la convergence de leurs DPI à l'échelle des GHT : va encore prendre 1 à 2 ans, voire plus.

Ils s'engagent à alimenter massivement « Mon Espace Santé » mais pas à le consulter avec comme argument l'obstacle de la carte CPS or, il existe des solutions techniques développées par des Start Up en lien avec l'ANS et la CNIL : ex : Efficience d'Icanopée (Projet AIR : Authentification Indirecte Renforcée).

Les combats à mener :

- **Ils ne sont plus vraiment techniques ni organisationnels.**
- **La rémunération forfaitaire des VSM n'est absolument pas adaptée.**
- **Les Etablissements de Santé devront porter la responsabilité d'un nouvel échec s'ils continuent à s'obstiner à ne pas vouloir mettre en œuvre en urgence la consultation de « Mon Espace Santé » en priorité dans les services d'Urgences et dans les Régulations SAMU.**

L. Duquesnel : au niveau de la CSMF, il est prévu de mettre en place un groupe de travail avec ceux qui, en régions, qui ont travaillé avec des outils et des experts. Globalement, pour avoir un pôle fort à la CSMF, indispensable quand on va commencer les négociations conventionnelles.

Comme l'a dit Rémi Unvois, il va y avoir également un gros travail de formation auprès des médecins.

Crise sanitaire et campagne de vaccination : tout se simplifie à partir de ce lundi (14) et, déjà le nombre de contaminations augmente.

DIPA : le point sur la suite de la procédure

On essaye de mettre en place, et c'est le rôle d'un syndicat, pour accompagner les médecins.

Sylvaine Le Liboux : 30 % des médecins doivent des indus. On commence à recevoir les réponses : on reçoit les refus de la caisse (on a 2 mois pour enclencher la procédure suivante).

La suite, c'est d'aller au tribunal, section judiciaire. Chaque procédure sera individuelle, le cabinet d'avocats Auber va nous aider, chaque médecin payera individuellement l'avocat, mais on a chacun une protection juridique avec notre assurance (le forfait devrait être de 2000 € par médecin).

Les généralistes ont été pénalisés à cause des forfaits.

Si on gagne, on gagne, si on perd, on aura gagné 2 ans pour payer.

SAS : état d'avancement

Décision été 2020 de lancer une expérimentation sur 22 départements : problème d'accès aux soins sur le territoire. Séparer la permanence des soins qui nous ferait perdre une partie de la gouvernance de la PDSA.

Réunion des porteurs de projets. Certains SAS fonctionnent (Sarthe, Vendée) tous les actes de SNP sont majorés de 15 €. Ces SAS ne font pas partie de l'expérimentation nationale et font l'objet de financements complémentaires (Conseils départementaux, CPTS, CPAM, ...).

L'Avenant 9 est en partie responsable de l'échec du SAS : rémunération des effecteurs et des régulateurs, utilisation obligatoire de la plateforme numérique. Une autre cause est liée à la forme juridique du SAS avec un refus fréquent de la forme Association loi de 1901, souvent souhaitée par les médecins libéraux car de format moins complexe, de la part des GHT.

Globalement, on va nous annoncer certainement la semaine prochaine, que l'on ne parte pas vers une 2^{ème} vague du SAS mais vers une généralisation du SAS. Tout ceux qui voudront monter un SAS pourront le faire.

On doit travailler sur le SAS : les besoins, les ressources humaines existantes, les outils nécessaires, le financement nécessaire,

A terme, le SAS concernera certains paramédicaux et les autres médecins libéraux.

Sylvaine : compte rendu de la réunion sur les porteurs de projets ; la CSMF pas invitée. Présentation des SAS dans les départements où il avait des CHU, la régulation fonctionne mais pas l'effectif.

Lors de la réunion, il a été dit que, sur les 22 SAS, les 19 SAS ont démarré et fonctionnent.

Formation : état d'avancement 2022 : intervention Julie CARON, directrice scientifique EVOLUTIS DPC (présentation sur le porte documents)

Revalorisation du 01/04/2022 : voir détails sur présentation CD (porte documents)

On va prochainement communiquer pour annoncer ces revalorisations.

ATTENTION FORFAIT STRUCTURE : le forfait structure est utilisé pour améliorer les organisations professionnelles. J'attire votre attention, dans vos CPL et CPR, avec le passage à partir de 2023 de l'indicateur Exercice coordonné du volet 2 au volet 1 pour le forfait structure 2022. J'ai demandé dans ma CPL, tant pour les généralistes que pour les spécialistes, de nous donner le nom de tous ceux qui ne remplissent pas les conditions de l'exercice coordonné (MSP, ESP, CPTS...), ce sont des gens qui vont perdre l'intégralité de leur forfait structure s'ils ne remplissent pas avant le 31 décembre 2022, puisque cela passe dans le volet socle obligatoire. Cela concernera un grand nombre de médecins.

On va en parler lors de la prochaine CPN pour le faire reporter.

ACI MSP :

Etre vigilant sur ce qui va être voté, car le texte qui est arrivé à la signature n'était pas le bon. On a rappelé tous les syndicats représentatifs pour les informer, Marguerite Cazeneuve (Directrice déléguée CNAMTS) a fait modifier l'erreur.

Problématique : il faut que les 30 % chez les généralistes signent et 30 % chez les spécialistes (on n'est pas à 30 % chez les spé). Avenir Spé a refusé de signer.

L'absence de signature des ACI MSP et CPTS par les syndicats représentatifs des professions de santé fait courir le risque de les voir déposséder de ce pouvoir qui serait alors confié aux Fédérations (AvecSanté pour l'ACI MSP et FCPTS pour l'ACI CPTS). Pascal Gendry, président d'AvecSanté, est anti-syndicat de médecins et envisage former un syndicat pluriprofessionnel.

Texte toujours pas signé.

Négociations en cours sur les Equipes de soins primaires (ESP)

Cela vous concerne tous. Chaque syndicat est amené à faire ses propositions. On a une négo le 31 mars et l'Assurance maladie vaut aller très vite.

Présentation : détails sur présentation CD (porte documents)

Rapport Icone Médiation Santé : Evaluation du dispositif expérimental Equipes de Soins Primaires – Coordonnées Localement Autour du Patient (ESP CLAP) en Pays de la Loire (porte documents).

Eléments déterminants : souplesse + lorsque les professionnels sont accompagnés pour mise en place des ESP.

Discussions : Quelles sont vos attentes afin que la CSMF puisse se positionner avant la négo du 31 mars ?

Le but est de simplifier la vie des professionnels de santé. Régions accompagnées pour les ESP : AuRa, Bretagne, Centre Val de Loire, Corse, Grand-Est et Pays de Loire.

Envoyer un mail aux membres du CD : quelles sont les URPS (médecins et autres) qui accompagnent les professionnels de santé pour créer des ESP ?

Election du nouveau président de la CSMF demain :

Les Généralistes-CSMF ont 6 représentants aux élections du Président de la CSMF.

Une personne se présente demain à la présidence : Franck DEVULDER (président des Spécialistes-CSMF).

On a eu de la chance de l'avoir, quand Patrick GASSER a quitté la maison, pour créer Les Spécialistes-CSMF qui a une bonne colonne vertébrale au sein de la CSMF. Regard positif des médecins spécialistes sur les médecins généralistes. Pour Franck, on doit tous travailler ensemble et nous sommes tous des médecins spécialistes. Un des objectifs à relever, c'est que tous ceux qui sont en bas de l'échelle des revenus, les spécialités cliniques, doivent être mieux revalorisés.

Des groupes de travail CSMF ont été créés (synthèses des groupes sur le porte document).

Respect des gens de la « maison ». Quel bonheur de travailler avec toute cette nouvelle équipe.

J'appelle tout le monde à se positionner pour un plébiscite pour élire Franck DEVULDER. Vote à l'unanimité.

Questions diverses : RAS

FIN 16h30

Dr Sylvaine LE LIBOUX
Secrétaire Générale